

Les tenues des Cadets Royaux de l'Armée

Figure 6-B – Tenue de cérémonie – Armée

Tenue	Composition	Vêtements, attributs et accessoires autorisés
 <p style="text-align: center;">C1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Béret / turban avec insigne de couvre-chef en tissu ou en métal. • Chemise élémentaire • Cravate. • Veste d'élémentaire avec ceinture. • Pantalon. • Ceinture • Bottes. • Bas. • Médailles. • Épinglettes. • Ailes de parachutiste en tissu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaquette patronymique. • Les cadets autorisés peuvent porter l'écharpe. • Lorsque des médailles sont portées, le cadet peut choisir de porter l'écharpe par-dessus les médailles ou de ne pas porter l'écharpe. • Cordons. • Ceinture blanche ou noire. • Gants blancs ou noirs.

Figure 6-E – Tenue de mess Armée

Tenue	Composition	Vêtements, attributs et accessoires autorisés
 <p style="text-align: center;">C2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chemise élémentaire (chemise blanche optionnelle). • Cravate (nœud papillon noir optionnel). • Veste d'élémentaire. • Pantalon avec ceinture. • Bottes. • Bas. • Rubans. • Épinglettes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune plaquette patronymique ne doit être portée.

Figure 6-5-1 – Tenue de service

	C3	C3A	C3B	C3C
Armée				

Figure 6-K – Tenue d'entraînement - Armée

Tenue	Composition	Vêtements, attributs et accessoires autorisés
 <p>C5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Béret / turban avec l'insigne de couvre-chef des cadets de l'Armée, tuque ou chapeau à large bord d'été. • Veste de tenue UEC. • Fourreaux de grade. • Chandail à manches courtes d'élémentaire (vert olive), du corps ou du CEC. • Pantalon et ceinture de tenue UEC. • Bas. • Bottes d'entraînement (d'autres chaussures peuvent être autorisées selon l'activité). 	<ul style="list-style-type: none"> • Brassard d'affectation. • Ruban patronymique optionnel. • Cordon. Peut être porté pour indiquer les affectations à des postes spécifiques au CEC/CEC. <p>Note :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La couleur du béret est déterminée par l'affiliation régimentaire. • Peut être porté sous le manteau toutes saisons. • La veste peut être portée avec les manches déroulées ou roulées au-dessus des coudes

Pour plus d'informations sur la tenue des cadets, consultez le site web suivant :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/cadets-rangers-juniors-canadiens/politique-crjc/instructions-tenue-crjc.html>